

LE PROGRAMME

PIRATE

Export réalisé le 12/07/2024

NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !



SOMMAIRE

Éducation, Culture, Recherche et Connaissance libre	3
Esport et Jeu Vidéo	4
Exposé des motifs	4
Description	4





**ÉDUCATION, CULTURE, RECHERCHE ET
CONNAISSANCE LIBRE**

ESPORT ET JEU VIDÉO

Culture, Société, Communes

Au programme depuis Janvier 2020

EXPOSÉ DES MOTIFS

DESCRIPTION

Dans un premier temps, les jeux vidéos doivent être intégrés à la politique culturelle de la municipalité. Pour cela, la mairie doit soutenir à la fois les initiatives utilisant le jeu vidéo comme dynamique culturelle vers les arts traditionnels, mais aussi les événements liés à la culture des jeux vidéos en tant que tel : les conventions, expositions, et compétitions sportives... Les jeux vidéos et l'esport doivent aussi être liés à des politiques d'échanges intergénérationnels permettant de rendre leur pratique accessible et compréhensible à toutes les générations. De la même manière permettre d'informer et de rassurer les parents tout en sensibilisant les joueurs. Enfin, en tant que médium culturel, les jeux vidéos doivent être mis à disposition dans les espaces culturels de la ville comme les médiathèques pour permettre l'accès à tous.

Les pratiques sportives doivent aussi intégrer la politique sportive de la mairie qui doit favoriser et aider la création des structures locales manquantes dans ce milieu. Cela peut, de la même manière que pour les associations sportives, prendre la forme de sponsoring des associations amateurs. Les mairies peuvent aussi aider en prenant en charge des coûts parfois difficiles à assumer pour les structures amateurs tels que l'achat de matériel dédié à la pratique, de licences, de maillots ou liés aux tournois. La mairie doit favoriser la mise en place de dispositifs de prévention des risques (TMS, fatigue oculaire) dans ces associations. Elle doit aussi favoriser la mixité et l'intégration des femmes, des minorités et des personnes en situation de handicap dans l'esport.

Enfin, des dispositifs de mises à disposition de locaux et d'infrastructures doivent être créés lorsque les mairies en ont la capacité. Ces mises à disposition peuvent prendre la forme de la création d'un lieu permettant d'assister à des matchs. Elles peuvent aussi être liées à une mise à disposition, en même temps que les politiques d'accès au numérique, à du matériel et un cadre permettant le développement d'associations sportives. Le matériel choisi pour cela doit inclure la possibilité d'une utilisation dans un cadre sportif et de pratique du jeu vidéo. Enfin, si un CREPS est présent, la commune s'engage à aider à la mise en place au besoin par un partenariat favorisant la création de formations et de stages esport.

<https://www.20minutes.fr/high-tech/2501995-20190422-poitiers-comment-ville-devenue-capitale-francaise-esport>

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65198-jeu-et-bibli...> <https://www.orks.fr/>

<https://www.crepspoitiers.fr/actualites/actualite-esport/>